

Outil N° 19

Présentation

CONFORTER LE PARTENARIAT

Parce qu'ils nécessitent des apports pluridisciplinaires et complémentaires, les projets en prévention / éducation pour la santé impliquent un mode de fonctionnement s'appuyant sur le partenariat. Pour beaucoup d'entre eux, ce partenariat devient une condition de réussite favorisant la qualité même du projet.

LE PARTENARIAT : LA CHECK LISTE

Les points à ne pas oublier...à cocher :

1. Le partenariat est l'objet d'une **définition partagée**.
2. Le partenariat est établi **dès le début** du projet.
3. La **connaissance** par chacun, **des objectifs** du projet est acquise.
4. Les **liens de complémentarité** entre les partenaires sont systématiquement recherchés.
5. La **formalisation des engagements** de chacun existe.
6. La **gestion du temps** est appropriée à un travail en partenariat.
7. L'organisation de **rencontres régulières** se pratique.
8. Une étape de **formation en commun** est envisagée.
9. Les **informations** concernant le projet sont **partagées**.
10. La **valorisation des résultats** est, elle aussi, **partagée**.

Le partenariat n'est pas seulement une liste d'acteurs intentionnés à participer à votre projet. Il doit représenter les ressources humaines adaptées aux objectifs de celui-ci. Il est préférable d'avoir une équipe limitée en nombre mais la plus appropriée possible au projet.